Image not found or type unknown

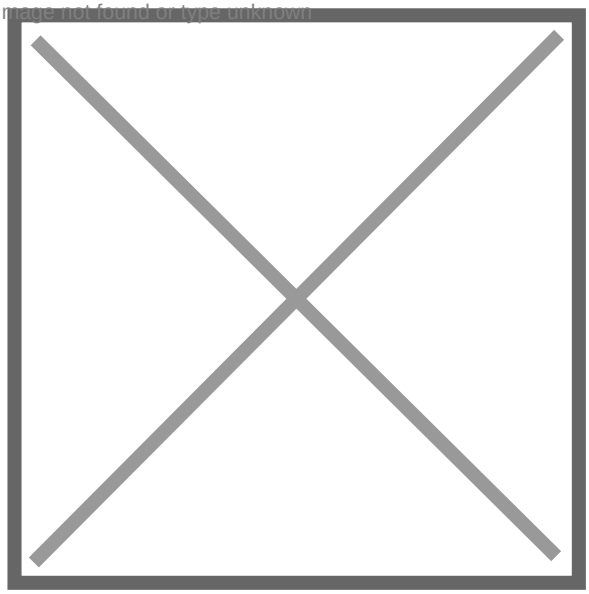

Licenciement pour absense injustifiée

Par **viviespoir**, le **08/01/2010** à **19:06**

Bonjour,

Je suis actuellement en arret maladie, je travaille depuis 29 ans dans la grande distribution, et ne le supporte plus, mon mèdecin me conseille pour ma santé de changer de travail,

j'ai l'intention de demander un agrèment d'assistante maternelle,

si je ne l'obtiens pas, je pense ne pas pouvoir quitter mon emploi financièrement,

si je l'obtiens, j'ai l'intention de ne plus me présenter à mon travail à l'issue d'un arret de travail (absence injustifiée) car mon employeur refuse systèmatiquement les licenciements de rupture conventionnelle (des collègues ont essayé)

si j'ai bien compris dans ce cas, je n'aurai pas droit à une indemnité de licenciement, mais par contre j'aurai droit aux assédics pendant 23 mois + paiement de tous mes congés payés non pris (18 jours non pris à prendre avant fin mai 2010 + jours acquis depuis le 1er juin 09)

si j'obtiens l'agrèment il se peut que dans les premiers temps, je ne l'aie que pour un enfant, ce qui peut par exemple me rapporter 400 euros/mois

Ma question est : est-ce que les Assédics me donneront le complèment allant par exemple de 400 euros au montant que je percevrai au tout début de mes allocations ? (J'ai cru comprendre que j'avais droit de travailler avec les assédics sans dépasser 70% du montant des allocations et ce pendant 15 mois seulement)

Merci de me confirmer si j'ai bien compris, car je ne veux pas quitter mon emploi et percevoir

moins après ...

Cordialement

Par **Visiteur**, le **09/01/2010** à **08:38**

bonjour,

joli exposé.. mais êtes vous sûre que votre patron va vous licencier pour abandon de poste ?

pour le complément de salaire, normalement oui.. mais passez un coup de fil au pole emploi...

il y a aussi sur leur site un outil de simulation en cas de perte et de reprise d'activité.. vous pouvez y trouver votre bonheur.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés